

COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS

Du 25 Février 2022

Membres présents : Mrs SZELAG Michel, ANDRE Jean Paul, MASSE Éric,
BONY Christophe, LESCUREUX Nicolas, Mme DELATOUR Christine
Mr THILLOU Raymond n'a pas participé à la décision car faisant parti du club
Vanne/Noé

Affaire Vanne-Noé / Acsra Asc du dimanche 20 février 2022

Carton rouge du joueur TUDURI James

Audition de l'arbitre FERNENDES Alfrédo

Audition de GUIBLAIN Olivier dirigeant de Vanne-Noé

Lecture du rapport du joueur et dirigeant TUDURI James

Décision de la commission :

Après lecture des différents rapports : arbitre, dirigeant de Vanne-Noé et du joueur, la commission décide que le joueur TUDURI James du club d'Acsra Asc est suspendu du match automatique qui a été fait le mercredi 23 février 2022 plus TROIS matchs :

- Le 27 février : Acsra Asc / les Bréandes 2
- Le 13 mars : Acsra Asc / Villeroy
- Le 20 mars : Acsra Asc / Vanne-Noé

1 arbitre officiel sera désigné pour le 20 mars 2022 Acsra Asc / Vanne - Noé

En cas de report de match la décision suit le match.

L'équipe d'Acsra Asc a perdu le match sur le score de 4 à 1 (score acquis sur le terrain) en faveur de Vanne-Noé avec trois points pour Vanne-Noé et zéro point pour Acsra Asc pour abandon de terrain.

L'équipe d'Acsra Asc aura 1 point de moins au championnat suite au carton rouge du joueur TUDURI James.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements
Mme Delatour Christine